*CONSENTEMENT à la MISE EN PLACE D’un DISPOSITIF ANTI RAPT*

*Je soussigne(e) Monsieur/Madame (rayer la mention inutile) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ lien de parenté (père, mère, tuteur) de mon bébé \_\_\_\_\_\_\_, donne mon consentement au dispositif anti-rapt mis en place pour mon enfant. En signant le signataire consent au traitement des données personnelles collectées dans le respect de la règlementation en vigueur, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).*

*Afin d’améliorer la sécurité des nouveau-nés au sein de l’établissement et d’éviter toute tentative d’enlèvement, le centre hospitalier de Grangeville-les-bains dispose de bracelets de sécurité personnalisés fonctionnant par badge électronique.*

*Le bracelet est positionné à la cheville du bébé dans le service d’hospitalisation de la maternité. Il ne se soustrait pas au bracelet nominatif de naissance qui est apposé au poignet du nouveau-né. Le bracelet est relié à une puce électronique qui émet des radiofréquences (RFID). La puissance d’émission est 25 fois inférieure à celle d’un téléphone portable. La présence de l’enfant est détectée électroniquement, indiquant qu’il se trouve dans une zone géographique définie (c’est à-dire l’étage d’hospitalisation). En cas d’arrachage du bracelet ou de sortie par les points d’accès du service ou issues de secours, le personnel soignant ainsi que les équipes de sécurité sont immédiatement alertés.*

*Ce dispositif permet ainsi de compléter l’attention quotidienne apportée aux bébés par le personnel soignant, d’optimiser les dispositifs de sécurité et d’offrir une tranquillité d’esprit aux parents.*

*Dans le cadre de ce dispositif, des données personnelles ainsi que des données de géolocalisation vont être collectées et stockées sur les serveurs informatiques sécurisés du CHU de Grangeville.*

*La taille du badge est conséquente sur une cheville de nourrisson, alors qu’en réalité il ne pèse que 10 grammes, il sera indolore. La puce est hypoallergénique et à usage unique. Le badge est étanche et désinfecté après chaque usage.*

*En donnant son consentement la personne concernée accepte et reconnait avoir reçu et compris le dispositif du bracelet anti-rapt de sécurité.*

*Fait à …*

*En 2 exemplaires*

*Signature*